

369

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 20 : Autorisation de signature de l'avenant Prestation de Service ALSH n°4 relatif à la Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service - Accueil de Loisirs Sans Hébergement 01/01/2012 au 31/12/2015 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.227-1 et suivants et R.227-1 et suivants,

Vu la délibération n°336 en date du 31 août 2015,

Vu la convention d'objectifs et de financement relative Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement en date du 22 août 2012,

Vu l'avenant n°3 d'intégration d'équipement à convention d'objectifs et de financement,

Considérant que dans le cadre général des conventions d'objectifs et de financement passées entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la Ville de Maubeuge, il est sollicité la Prestation de Service pour les enfants qui sont accueillis au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à l'école Blanche Neige pour la période extrascolaire.

Considérant que la convention initiale susvisée prévoyait le versement de la prestation pour les enfants âgés de 3 à 6 ans.

Que, suite à la décision d'accueillir des enfants âgés de 6 à 11 ans, la prestation sera également versée pour ce public.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou délégataire, à signer l'avenant n°4 de la convention d'objectifs et de financement - Prestation service ALSH, ci-après annexé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou délégataire, à signer l'avenant n°4 de la convention d'objectifs et de financement - « Prestation de service - Accueil de Loisirs Sans Hébergement 01/01/2012 au 31/12/2015 » ci-après annexé.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,
Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY